

Forum d'agglomération franco-valdo-genevois

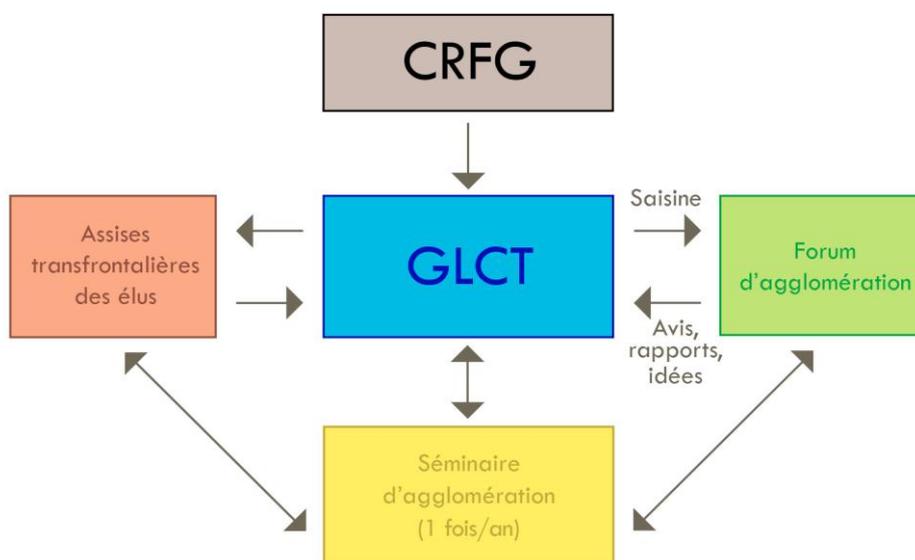
Règlement intérieur

Préambule

La mise en place du Forum d'agglomération est une démarche innovante qui nécessite, comme toute innovation, un temps d'expérimentation. C'est ainsi que doit être considéré le présent règlement intérieur. Il sera éprouvé par le Forum d'agglomération dans ses premiers temps de fonctionnement et fera l'objet d'un bilan, au plus tard deux ans après sa mise en œuvre.

Le 28 juin 2012 a été signé le Projet d'agglomération 2012 au travers duquel les partenaires français, genevois et vaudois ont renforcé le cadre de la coopération transfrontalière à l'œuvre depuis plusieurs années déjà, sur le territoire du Grand Genève. Avec la signature de la Charte de 2012 et l'institution du premier Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) de droit suisse en charge du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, les partenaires ont fait un pas de plus vers une gouvernance d'agglomération stabilisée et pérenne.

Parce que la société civile est l'un des acteurs du Grand Genève, la création d'un Forum d'agglomération - première instance de concertation à l'échelle transfrontalière - accompagne l'institution du GLCT. Rattaché au GLCT, le Forum d'agglomération permettra d'associer plus étroitement la population au devenir du Grand Genève et de maintenir un lien durable et constructif entre la société civile et les élus du Projet d'agglomération.





1. Fonctions du Forum d'agglomération

Le Forum d'agglomération est l'organe consultatif du Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise - rassemblant les acteurs de la société civile, pris dans leur pleine diversité. Il exerce sa fonction en rendant des avis au Président du GLCT. Il est consulté de façon préalable sur des questions relatives au Projet d'agglomération. Il est rattaché au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) qui porte la gouvernance du Projet d'agglomération. Il est transfrontalier et ses fonctions s'exercent sur le périmètre du Grand Genève.

Le Forum d'agglomération est à la fois :

- > Un espace de discussion et de dialogue pour la société civile, impliquant les citoyens autour du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- > Un lieu de réflexion et d'échanges sur la construction d'actions et de certaines politiques publiques. Dans ce cadre, il est également force de propositions auprès du GLCT, à travers la remontée d'idées, d'avis et/ou de rapports.
- > Un outil d'appropriation du Projet d'agglomération auprès des habitants du Grand Genève. Dans ce cadre, il est un acteur de la cohésion géographique, culturelle, économique et sociale transfrontalière.

Le Forum d'agglomération Franco-Valdo-Genevois est mis en place de façon permanente.

Le siège du Forum d'agglomération est fixé à l'adresse suivante, siège du GLCT : ...

Le secrétariat général du Forum d'agglomération est assuré par le GLCT.

2. Composition du Forum

2.1 Les collèges

Le Forum d'agglomération se compose d'une assemblée comprenant, au minimum, 40 membres, et au maximum, 60 membres.

Les membres du Forum d'agglomération sont les représentants de structures implantées sur le territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise et répondent, dans la mesure du possible, d'une véritable activité transfrontalière.

Afin de s'assurer de la représentativité du Forum d'agglomération, l'assemblée s'organise en trois collèges, définis à partir des trois piliers du développement durable : un collège environnemental, un collège économique et un collège social et culturel.

Le collège économique se compose d'au maximum 20 membres, notamment les :

- > Membres des organisations patronales
- > Membres des syndicats de salariés
- > Membres des structures de l'économie sociale et solidaire

Le collège social et culturel se compose d'au maximum 20 membres, notamment les :



- > Membres des structures ayant trait aux questions de logement
- > Membres des structures ayant trait aux questions de santé
- > Membres des structures ayant trait aux questions de formation (initiale, continue...) et d'éducation
- > Membres des structures ayant trait à l'enseignement supérieur, la recherche et l'université, dont les associations étudiantes
- > Membres des structures ayant trait aux questions de culture
- > Membres des structures ayant trait aux questions de sport
- > Membres des structures ayant trait aux questions de précarité
- > Membre des structures ayant trait à la concertation et à la mobilisation de la société civile

Le collège environnemental se compose d'au maximum 20 membres, notamment les :

- > Membres des structures ayant trait aux questions de transport et de mobilité
- > Membres des structures ayant trait aux questions d'environnement et de patrimoine
- > Membres des structures ayant trait aux questions de nature
- > Membres des structures ayant trait aux questions d'énergie
- > Membres des structures ayant trait aux questions d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'architecture

2.2 Mode de désignation

Les membres du Forum d'agglomération seront désignés suite à un appel à candidature auprès de la société civile transfrontalière et selon des critères de sélection très précis. Ils devront ainsi :

- > Répondre d'une activité transfrontalière ou d'intérêt d'agglomération
- > Avoir une expertise reconnue dans les champs définis plus haut, dans la définition des collèges
- > Etre une structure faîtière ou répondre d'un nombre d'adhérents suffisamment représentatif

La composition du Forum d'agglomération devra répondre à plusieurs critères :

- > Une représentation minimale des territoires français, genevois et vaudois
- > Dans la mesure du possible, le forum devra tendre vers la parité femmes/hommes

Les membres du Forum seront nommés par le GLCT, pour une durée de 4 ans renouvelable, sous réserve de participation effective aux travaux du Forum. A l'échéance des 4 ans, un nouvel appel à candidature sera émis auprès de la société civile transfrontalière, pour renouveler la composition du Forum.

Les membres du Forum représentent une structure de la société civile. Chaque structure désignera nommément, dès le processus de candidature, un titulaire et un suppléant. Ce dernier pourra





remplacer le titulaire exceptionnellement en séance plénière, périodiquement ou de plein droit (si ses qualifications, par rapport au sujet traité, sont plus importantes que le titulaire) dans les commissions de travail. Il devra être tenu informé régulièrement des travaux du Forum.

Le titulaire s'engage à siéger régulièrement et à participer activement aux travaux.

Les membres, qu'ils soient titulaire ou suppléant, s'engagent également à assurer une information régulière des travaux du Forum auprès de leur organisme de tutelle mais également auprès de leurs partenaires et relais au sein de la société civile. Selon les projets présentés et leur niveau d'avancement, un droit de réserve peut être demandé.

En cas de démission, le siège laissé vacant par le démissionnaire sera repourvu dans un bref délai par l'organisme qu'il représente.

En cas d'incapacité de cet organisme à présenter une nouvelle personne, le siège fera l'objet d'un nouvel appel à candidature auprès de la société civile, dans les limites du collège représenté.

La qualité de membre Forum d'agglomération se perd par démission, disparition du lien avec le territoire ou en raison d'une absence d'implication dans la vie du Forum.

Tout membre absent, sans justification, à plus de 4 séances des commissions de travail ou assemblées plénières sera considéré comme démissionnaire. Il en sera informé, ainsi que la structure qu'il représente, par le Président.

3. Le/la président(e)

3.1 Rôle du/de la président(e)

Le/la Président(e) est le représentant(e) du Forum, notamment auprès du GLCT.

Il/elle aura la charge d'assurer le bon fonctionnement du Forum d'agglomération. Il/elle réunit le bureau et fixe l'ordre du jour. Il/elle convoque les réunions. Il/elle assure le bon déroulement des débats et fait observer le règlement intérieur. Il/elle proclame les résultats des votes.

Il/elle aura également la charge d'assurer un lien régulier avec les élus du GLCT. Il/elle sera le garant de la bonne relation et coordination entre le Forum d'agglomération et le GLCT, base du succès du Forum d'agglomération.

3.2 Mode désignation du/de la Président(e)

Le/la Président(e) du Forum d'agglomération est élu(e) par les membres de l'instance de concertation, lors de la séance d'installation du mandat en cours, à l'issue d'un scrutin majoritaire.

Son mandat est de 4 ans. Le/la Président(e) est élu(e) en début de mandat. En cas de démission, l'assemblée plénière du Forum d'agglomération élit un(e) nouveau(elle) Président(e).

3.3 Le bureau

Le/la Président(e) sera assisté(e) dans ses missions d'un bureau composé de 3 Vice-présidents, un par collège. Chaque collège propose, à l'issue d'un vote spécifique, un(e) candidat(e) au poste de Vice-président(e). Le/la président propose ensuite la candidature du bureau, au vote de l'assemblée plénière du Forum d'agglomération.

Le bureau est élu pour le même mandat que le/la Président(e).



Le/la Président(e) et le bureau seront assistés, dans leur mission, par le GLCT.

4. Modalités de travail

4.1 Saisine et auto-saisine

Le programme de travail est élaboré annuellement, sur la base de la discussion, entre les représentants du GLCT et ceux du Forum d'agglomération.

Le Forum d'agglomération est consulté par le GLCT sur certaines questions ayant trait aux politiques publiques transfrontalières. A ce titre, le GLCT saisit le Forum d'agglomération et lui demande d'émettre des avis sur les dossiers qui lui seront soumis, avant le vote des élus. Les saisines du GLCT seront prioritaires sur l'ensemble des travaux du Forum. L'organisation des travaux afférents aux saisines (organisation matériel des réunions, envoi des convocations, sollicitations d'experts extérieurs...) sera prise en charge par le GLCT.

Le Forum d'agglomération disposera d'une capacité d'auto-saisine. Celle-ci devra s'exercer sur les compétences du Projet d'agglomération et uniquement sur celles-ci. Il propose au GLCT, pour validation, le thème de l'auto-saisine et le calendrier de travail. Le GLCT identifiera les moyens pour permettre la réalisation des travaux d'auto-saisine.

Enfin, le Forum peut agir comme un outil prospectif, analysant les tendances contemporaines, faisant remonter aux élus des idées et des bonnes pratiques identifiées sur d'autres territoires ou auprès des habitants de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

4.2 Les commissions et groupes de travail

Les commissions et groupes de travail sont chargés de préparer les propositions, avis et rapports pour le Forum d'agglomération avant transmission au GLCT.

Les commissions de travail sont constituées en fonction du programme de travail élaboré conjointement avec le GLCT et, plus particulièrement, en fonction des saisines/auto-saisines.

Les commissions de travail comprennent des membres des différents collèges afin que les questions soumises, pour avis, au Forum soient traitées de manière transversale. Afin de faire avancer leurs réflexions et de confronter les points de vue, les commissions peuvent auditionner des personnalités qualifiées (experts, élus, techniciens...) ou toute personne disposant de compétences sur le sujet traité.

Un représentant sera désigné en son sein, par l'ensemble de la commission (en cas de pluralité des candidats à ce poste, le groupe procédera à un vote). Il aura pour mission d'organiser le travail et de veiller au bon déroulement des débats, notamment au respect du calendrier fixé. Les commissions de travail se réunissent autant de fois qu'elles le jugent nécessaire en fonction du sujet à traiter.

Des groupes de travail restreints peuvent être constitués de manière ponctuelle et temporaire en fonction des sujets afin d'approfondir certaines thématiques.

Les avis rendus par les commissions de travail doivent retranscrire la richesse des débats dont le sujet de la saisine ou de l'auto-saisine a fait l'objet. Les contributions peuvent ainsi refléter la diversité des positionnements sur un sujet. Cependant, sera mis en exergue le poids des différentes tendances qui s'expriment au sein de la commission sous la forme d'un rapport de majorité et de minorité.

4.3 Les assemblées plénières

Le Forum d'agglomération se réunira en séance plénière au moins 3 fois par an (1 fois/trimestre) afin :





- > De discuter et d'adopter les contributions élaborées au sein des différentes commissions. Les rapports de majorité et de minorité sont mis au vote de l'assemblée plénière.
- > De faire le point sur l'état d'avancement des travaux au sein des différentes commissions de travail
- > De faire le point sur le fonctionnement interne du Forum.

4.4 Parcours d'une contribution

Etape 1 : Saisine par le GLCT

Le Forum d'agglomération est saisi par le GLCT. Le GLCT communique une lettre de mission au Forum expliquant l'objet de la saisine, la nature de la question posée, les attendus et les délais de réponse. Le cas échéant, le Président du GLCT (ou l'élu en charge de la concertation) pourra intervenir devant le Forum pour expliquer l'objet de la saisine.

Etape 2 : Constitution de la commission de travail et conduite de la réflexion

En fonction du sujet de la saisine, une commission de travail sera mise en place. Elle devra comprendre au minimum 3 membres et, au maximum, 15 à 20 membres pour une meilleure gestion des travaux de réflexion. La commission de travail se constitue en fonction des compétences des membres et sur la base du volontariat. La liste des participants est validée par le Bureau du Forum. Le cas échéant, il pourra réaliser des arbitrages.

La commission de travail, une fois constituée, définit son programme et son calendrier de travail en fonction du sujet à traiter. Dans le cas d'une saisine, le GLCT pourra mettre des moyens à disposition.

Etape 3 : Validation de la contribution par le Forum

Une fois le travail de réflexion terminée, la commission de travail ou son représentant, présente la contribution devant le Forum, pour validation. En cas de besoin, la commission de travail pourra prévoir des étapes de présentation intermédiaires.

Le Bureau, avec l'aide du secrétariat, détermine quand une contribution est en état d'être présentée au Forum d'agglomération.

La contribution est validée en Assemblée plénière et reflète l'éventuelle diversité des tendances. La validation s'obtient à la majorité des voix, et si au moins la moitié des membres du Forum sont présents.

Etape 4 : Présentation de la contribution du Forum aux élus du GLCT

Une fois adoptée, la contribution est présentée par les représentants du Forum aux élus du GLCT. Ces représentants devront compter au moins un membre du Bureau et un membre de la commission d'élaboration de la contribution présentée.

Les avis du Forum d'agglomération ont un caractère consultatif et n'engagent pas la décision des élus du GLCT.

Etape 5 : Retours du GLCT sur la contribution

La contribution fera l'objet d'un suivi par le GLCT, précisant notamment les retours sur celles-ci.



5. Relations avec les élus du Grand Genève

L'une des vocations du Forum d'agglomération est de maintenir un lien pérenne et constructif entre l'instance politique et la société civile. Ce lien est ténu et fragile. Le maintenir relève de la responsabilité, tant des élus que de la société civile.

Dans cette optique :

- > Le programme de travail du Forum est élaboré sur la base la discussion entre les représentants du GLCT et ceux du Forum. Il sera validé par le GLCT.
- > Les travaux du Forum sont présentés aux élus du GLCT.
- > Une fois par an, élus du GLCT et membres du Forum d'agglomération participent au Séminaire d'Agglomération, conçu comme un lieu de dialogue entre les sphères politiques et civiles, réunissant largement élus et représentants de la société civile.

Le thème du séminaire d'agglomération fera l'objet d'une discussion entre le GLCT et le Forum d'agglomération dans le cadre de l'élaboration du programme de travail.

6. Relations avec les habitants du Grand Genève

Le Forum d'agglomération peut être un des supports pour favoriser l'appropriation du Projet d'agglomération par les habitants du Grand Genève.

7. Modification du règlement intérieur

Toute modification du règlement intérieur fera l'objet d'un vote au sein du Forum d'agglomération. La modification ne sera approuvée que si elle recueille au moins les 2/3 des suffrages exprimés, et si au moins la moitié des membres sont présents.

Toute modification sera entérinée par le GLCT.

Le règlement intérieur sera ré-instruit, au plus tard, au bout de 2 ans d'application.

8. Calendrier

Le Forum se réunit en assemblée plénière 3 fois par an.

Les commissions de travail se réunissent autant de fois que nécessaire en fonction du sujet traité. Elles définissent elles-mêmes leur calendrier de travail.

Adopté le : 28 janvier 2013